



DECISION DU PRESIDENT

DEC_2023_012

Objet : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective et de composteurs individuels de jardin et semi-collectifs – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

VU les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

VU les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

VU les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 13/12/22 et du 02/02/23

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER avec les entreprises ci-après l'accord-cadre alloti à bons de commande :

LOTS	ENTREPRISE	QUANTITES MAXIMALES
1- Conteneurs à ordures ménagères aériens	CONTENUR	990
2- Conteneurs à ordures ménagères aériens : collecte en grue	UTPM ENVIRONNEMNT	250
3- Conteneurs de collecte sélective aériens en plastique ou dérivé	SULO	260
4- Conteneurs de collecte sélective aériens : habillage bois	UTPM ENVIRONNEMNT	250
5- Conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve béton, conteneur métal	SULO	38

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Affiché/Publié le 23/02/2023 200

ID : 040-254001977-20230216-DEC_2023_012-DE



6- Conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve béton, conteneur métal	SULO	
7- Conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve plastique, conteneur plastique ou métal	CONTENUR	200
8- Composteurs individuels de jardin et bio-seaux	QUADRIA	8 000
Valeur maximale sur la durée de l'accord-cadre		4 500 000 € HT

DE DECLARER le lot n°9 « composteurs semi-collectifs » sans suite.

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Mareme, le 16 février 2023

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

